



Prestataire de service en ssii au bord du licenciement

Par **mec2paname**, le **26/11/2009** à **23:48**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement prestataire de service dans une SSII (société de services informatiques). Aujourd'hui, cela fait 6 mois que je n'ai pas été réaffecté chez un client pour une quelconque mission. Je ne suis pas seul dans cette situation, et les départs par rupture conventionnée se multiplient au sein de l'entreprise. Cela coutant beaucoup moins cher et plus pratique qu'un licenciement économique. rnJe me doute que mon tour va bientôt arrivé, et je me demande quels sont mes droits vis-à-vis de cette situation.rnCela fait 2 ans que je suis dans l'entreprise. J'aimerais savoir à quelle indemnité de départ je peux avoir le droit. Quelles sont les questions utiles à poser dans ce genre de situation, quels sont les pièges à éviter de la part d'un employeur connaissant toutes les ficelles du métier.rnrnPour information, depuis ces 6 mois, dis de période d'intercontrat, je dois être présent au sein du siège de la société. Pour autant, aucune tâche professionnelle ne m'a été attribuée. On peut dire que depuis 6 mois, je suis placé dans une salle commune à tous les intercontrats A NE RIEN FAIRE, au sens propre du terme. Mais alors vraiment rien. rnNous devons respecter les horaires de travail, choses que je fait. Ma société ne peut rien me reprocher.rnAlors comment tirer "profit", et éviter de me faire marcher dessus comme bien souvent dans ce genre de situation????rnrnMerci de votre aide à tous... rnSi vous avez déjà été dans le même cas que moi n'hésitez pas à me laisser votre témoignage...rnMerci encore